Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 77 (1974)

Artikel: La famille Lescureux de La Neuveville
Autor: Clottu, Olivier
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-557323

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La famille Lescureux de La Neuveville

par Olivier Clottu
médecin à Saint-Blaise

Nous avons jugé intéressant de consacrer une étude à cette famille disparue qui, durant près de deux siècles, a joué un rôle influent à La Neuveville. Très opulente à certaines périodes, elle a fini dans la médiocrité, en raison du manque de caractère de ses derniers représentants. On lui doit la fondation de deux chapelles aujourd'hui détruites, celle du Saint-Esprit, à la Blanche église, et celle de Notre-Dame édifiée dans la combe sise derrière le Schlossberg.

Ce travail est basé sur les documents qui se trouvent aux archives de la bourgeoisie de La Neuveville (A.L.N.), de l'Etat de Neuchâtel (A.E.N.) et de la famille de Chambrier à Neuchâtel (A.F.C.), héritière des biens Lescureux et Symonin, dont les titres étaient autrefois conservés au château d'Auvernier (F.L.N.). Les nombreux testaments à disposition (les Lescureux ont beaucoup testé !) sont une source précieuse de renseignements. Le lecteur ne se lassera pas, espérons-le, des fréquentes mentions généalogiques, elles sont l'essence même de l'analyse de la destinée d'une famille et de ses alliés. Nous souhaitons que cette chronique des Lescureux soit une contribution utile à une meilleure connaissance de l'histoire de La Neuveville et de ses anciens habitants.

L'ancêtre

Le 10 novembre 1403, Hugonin Esquiroux, de Courtelary, et Alix, sa femme, acquièrent de Hugonin Tissot, gouverneur de l'église de La Neuveville, une maison sise à la rue du Marché au prix d'un cens annuel de 30 sols [1]. Deux ans plus tard, Hugonin est mentionné comme bourgeois de La Neuveville [2]. Avec sa seconde femme Katherine, il achète, en 1437, de Jehan Wichet, de Chézard, une autre maison située à la rue du Paccot, puis, en 1445, de Jehan Marchandet, clerc de Valangin, un barraul de vin blanc de cens assigné sur la demeure que ledit notaire possède à la rue du Marché [3].

Il est mentionné pour la dernière fois en 1449 dans le testament de son fils unique Jehan.

Jehan l'ancien

Notaire très actif et compétent dont la clientèle s'étendait jusqu'au comté de Neuchâtel voisin et au vallon de Saint-Imier, Jehan l'ancien devint un homme riche et considéré. C'est à lui que la famille doit son ascension sociale. Il porte armoiries : un écureuil saillant (Fig. 1). Il achète, en 1453, de Jehan Compagnet, écuyer, bourgeois de La Neuveville, habitant Besançon, tous les biens des nobles Compagnet de Courtelary, à savoir maisons à Bienne et à La Neuveville, biens divers à La Neuveville et à Chasseral, pour 1000 florins d'or [4]. Conseiller, secrétaire de ville, il est, en 1471, lieutenant du châtelain du Schlossberg, Jacques Haller de Courtelary, et maire de La Neuveville.

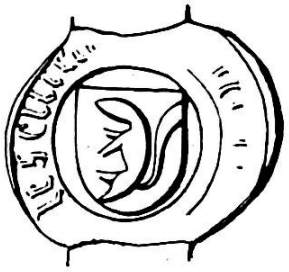

Fig. 1. *Sceau de Jehan Lescureux l'ancien, 1448.*

Jehan l'ancien se maria quatre fois. A peine sorti de l'adolescence, il épouse, en 1421, Marguerite de Rive, fille de Guillaume, bourgeois de La Neuveville, et d'Itenette Vallier, du Landeron [5]. A sa mort, elle laisse à son époux « un petit meuble de trossel à usement » et des vignes, biens dont son frère Pétremand revendique la propriété plus de cinquante ans plus tard [6]. Jehan se remarie avec Annel Pigaul, veuve de Nicolet Jonchet, du Landeron, fille de l'important notaire Henry Pigaul de Neuchâtel. Elle était morte en 1441, date à laquelle un accord à propos de ses biens est passé entre son veuf et Catherine Pigaul, femme de Girard Bergier de Neuchâtel, sa sœur [7]. Nullement découragé, Jehan convole en troisièmes noces avec Clare dont nous ignorons le nom de famille. Elle trépasse et le notaire Lescureux s'allie à la plus robuste et la mieux connue de ses compagnes, Perrenette de Colombier. Veuve depuis 1432 de Pierre Fabry, de Neuchâtel, Perrenette était fille de Pierre, bâtard de Vauthier de Colombier, seigneur du dit lieu, lieutenant du Comté de Neuchâtel en 1401. Sa mère, Symonette Quemyn de Vieilmarchié, du Landeron, était veuve de Jehan Lore, écuyer de Cormondrèche, lorsqu'elle épousa Pierre de Colombier ; après la mort de Pierre, elle se remaria avec Perrin de Regnens, écuyer, châtelain de Boudry. Perrenette n'avait qu'un frère, Vauthier, qui fut maire de Valangin de 1453 à 1456 (il est père de noble Jehan Vauthier, de Cormondrèche, de Thiébaude, femme de Jehan Grisel, d'Hauterive, et de

Jehanette, femme de petit Jehan Junod alias Droge, d'Auvernier, puis en 1508 d'Hugonin Symonin, de Cormondrèche). Elle et son mari fondent avant 1447 la chapelle du Saint-Esprit dans la Blanche église.

Jehan l'ancien fit quatre testaments en 1447, 1449, 1473 et 1476. Il mourut avant 1479. Il désire être enseveli dans sa chapelle à laquelle il fait de pieuses donations sur lesquelles nous reviendrons. Il fonde des messes à la mémoire de ses femmes défuntes Marguerite, Annel et Clare, fait des legs à Ysabel, Jehanne, Clare et Marguerite, ses filles, et déclare que son fils Jehan sera son héritier universel.

Survivant de quelques années à son mari, Perrenette de Colombier teste le 18 février 1479 en présence de messire Guillaume (Grimaître), curé de Fenis, de messire Ymer, chapelain de La Neuveville, et de noble Jacques Haller de Courtelary, châtelain du Schlossberg. Elle élit sa sépulture dans la chapelle de son mari, désigne son fils Jehan comme héritier universel et lui recommande les deux jeunes fils de son frère Vaulthier de Colombier ; elle fonde des anniversaires pour le repos de l'âme de ses prédécesseurs [8].

La famille de Jehan l'ancien compte cinq enfants, tous issus, semble-t-il, de sa dernière femme Perrenette de Colombier : un fils Jehan qui suit et quatre filles. L'aînée Ysabel est femme de Peter Göuffi, conseiller de Bienne, auquel elle apporte en dot 20 ouvriers de vigne à La Neuveville, une maison et des pièces de terre d'une valeur de 200 gulden. Elle est morte avant 1479, laissant une fille Marie qui épousera Bernard Spender dit Marschalk, écuyer de Delémont, puis Vauthier Bélorcier, de Saint-Ursanne, et meurt en 1511 [9]. Jehanne, femme de Jacques Amiet, de La Neuveville, vient ensuite. Pétremand de Loyes confirme cette alliance en 1534 « se souvenant de 60 ans, il rapporte que ledit Lesquereulx et Jaqui Amiet firent un change, que ledit Jehan Lesquereulx donna sa filliez audit Jaqui Amiet et que ledit Jaqui Amiet donna sa filliez au fils dudit Jehan » [10]. Clare n'est mentionnée qu'une fois, en 1449, et Marguerite, la cadette, épouse en 1463 Richard Vallier, du Landeron.

La chapelle du Saint-Esprit

Désireux d'assurer leur salut éternel, mais aussi d'affirmer leur présence terrestre favorisée et de perpétuer leur nom, Jehan Lescureux l'ancien et Perrenette de Colombier, son épouse, fondent avant 1447 la chapelle du Saint-Esprit. Cet édifice aujourd'hui démoli

s'ouvrait sur la face nord de la nef de la Blanche église. L'autel était desservi par un chapelain dont la désignation appartint à la famille Lescureux puis à son héritier (Claude Symonin). Le premier chapelain nous est connu : « Messire Guillaume de Filax, venu de Saint-Ursanne, un clerc, devint prêtre, à qui Jehan Lesquereulx donna sa chapelle [11] ». Il s'agit de Guillaume Grimaître, curé de Fenis dès 1464, qui a constitué une collection remarquable d'ouvrages religieux, incunables et manuscrits, portant son ex-libris (Fig. 2), en majorité conservés aux archives de La Neuveville. Il meurt en 1519 après environ 70 ans de ministère et est enseveli dans la chapelle du Saint-Esprit. Sa pierre tombale armoriée se trouve encore à la Blanche église, seul témoin survivant de la chapelle détruite. Guillaume Grimaître a participé à tous les actes importants des Lescureux, père, fils et alliés ; il a assisté à leurs testaments de 1447 à 1518 ! Messire Guillaume Audet, d'Yverdon, lui succède comme recteur perpétuel de la chapelle du Saint-Esprit ; il est collateur désigné de la chapelle Notre-Dame-de-la-Combe fondée en 1520. Il paraît être le dernier chapelain officiant avant la Réforme.

Fig. 2. *Ex-libris de Guillaume et Jean Grimaître sur vignettes de l'Hôpital du Saint-Esprit de Berne et ex-libris manuscrit de Guillaume Jehan Grimaître, 1504.*

La famille Lescureux a été généreuse envers sa chapelle. Jehan l'ancien lui donne dans son testament de 1476 des vignes et terres ainsi qu'une maison sise devant la chapelle et un curtil. Il offre trois barraux de vin de cens pour un anniversaire à célébrer dans la chapelle à la mémoire de ses aïeux et de ceux de sa femme, il ordonne que le jour de donation de son anniversaire le chapelain « soit attenu à mettre sur ma sépulture un tapon et une chandelle ardente durant la messe et après dira la commandisse ysi comme il appartient en

bonc » [12]. En 1511, Maria Göuffi lègue un demi-barral de vin de cens pour deux cierges à brûler perpétuellement dans la chapelle de ses aïeux [13]. Dans ses testaments de 150... et 1520, Jehan Lescureux le jeune fait plusieurs dons pieux à sa chapelle du Saint-Esprit pour l'âme de ses aïeux et de sa femme défunte ; il réserve 60 écus pour faire « le revestement en icelle église comme chappe, chasuble, tunique de velours et une aulbe, le tout armoyez de ses armes ». De même que ses parents et son épouse trépassée, Jehan le jeune est enseveli dans sa chapelle.

Jehan le jeune

Comme son père, il est un important notaire ; grâce à son sens avisé des affaires, il amasse une grosse fortune. Secrétaire de ville, receveur de Cerlier [14], maire de La Neuveville cité dès 1487, il devint de plus châtelain du Schlossberg en 1496 et exerce cette magistrature jusqu'à sa mort. Cette nomination est confirmée en 1507 par l'évêque de Bâle, Christophe d'Utenheim. Le même souverain lui accorde deux ans plus tard un fief de deux muids de froment [15]. Jehan Lescureux est le premier bourgeois de La Neuveville à accéder à la charge de châtelain du Schlossberg. Son sceau porte un écureuil saillant au collier garni d'un grelot (Fig. 3).

Fig. 3. *Sceau de Jehan Lescureux le jeune, 1498.*

Jehan le jeune eut trois femmes dont aucune ne lui a donné de descendance. La première, Ysabel, est probablement la fille de Jacques Amiet dont il a été question plus haut. De la seconde, nous ne connaissons que le prénom, Jaqua. Nous ignorons quand il s'allia à la troisième, noble Anthoina d'Estavayer. Fille d'Henry d'Estavayer, † 1484, seigneur de Mollondin et Sévaz, et de Claudine de Vuippens, elle était probablement née vers 1460. Elle apporta à son mari la coseigneurie de Rueyres, partagée avec sa sœur Ysabel, femme de Bernard de Gléresse [16]. En raison de cette possession, mais aussi de sa situation sociale, Jehan le jeune est qualifié noble dès 1505. Il accuse réception de la dot de sa femme à son beau frère Aymonet d'Estavayer en 1507 [17]. Avec sa femme, il accorde en 1514 le droit de collation de la chapelle Notre-Dame dans l'église Saint-Laurent d'Estavayer à donzel Loys Bulet d'Estavayer, pour autant qu'Ysabel

de Gléresse y consent [18]. Anthoina d'Estavayer, dans son testament établi en 1518, fait des legs pieux en faveur de la Blanche église, de la maladière de Saint-Joux, de la chapelle de la Combe ; elle donne ses habillements à sa filleule Christine ; son mari et son beau-frère Bernard de Gléresse auront l'usufruit de ses biens. Elle institue héritier universel son neveu Claude de Bavois, ou à défaut, Jehan fils de Philippe d'Estavayer ; elle désigne comme exécuteurs testamentaires Rodolphe Benoît, abbé de Saint-Jean et Pierre Faulcon, chevalier, avoyer de Fribourg [19].

Noble Jehan le jeune survécut deux à trois ans à sa femme. Agé de plus de quatre-vingts ans, sans enfants, seul dans son château du Schlossberg, mais soigné avec une piété quasi filiale par une nièce, il dicte son testament le 26 janvier 1520 au notaire Jehan Gruères, du Landeron, et à messire Pierre Chuat, de Grandson. Comme il convient, il commence par des legs pieux, il donne de riches vêtements sacerdotaux marqués à ses armoiries à sa chapelle du Saint-Esprit, aux églises de Moutier-Grandval, Saint-Jean de Cerlier, Saint-Ursanne, fonde des anniversaires dans les églises de La Neuveville et Neuchâtel. Il désigne comme héritière universelle Isabel, fille légitime de feu Jehan Droge aultrement Junod, d'Auvernier, demeurant avec lui « et ce méritablement pour les grans et aggréables services faicts, tant a fehuez Noble damoiselle Anthoyne d'Estavayer, ma femme que Dieu pardont, durant deux ans et plus que az esteez malade, et a moy toute ma vye durant ». Si Ysabel meurt sans laisser d'héritiers procréés par elle, lui seront substitués François, Guillaume et Chaulmerey, ses frères, et le neveu du testateur, Guillaume Vaulthier fils de feu Jehan Vaulthier, tous en égale portion. Puis il fait de nombreux legs à ses parents Junod, Vauthier, Grisel, Rossel, Cusenyer, et offre à Jehan Imer, conseiller de La Neuveville, « ung bichié d'argent et ce pour les services qu'il m'a fait, item à mon fillieux, son fils, ung bichié d'argent », à Loys Trepellion, une pièce de vaisselle d'argent. Isabel, son héritière, veillera à l'accomplissement de ses légats, en particulier ceux qui se rapportent à la chapelle qu'il a fondée à la Combe [20]. Il était mort en 1521.

Jehan Lescureux, comme son père, a désiré matérialiser généreusement sa foi en fondant une chapelle. Dans un premier testament dont la date est incomplète (150...), il déclare : « Je veulx et ordonne que soit fondée une chapelle en l'onour de la Glorieuse Vierge Marie au bocquement de vigne gisant en Prapion, qu'elle soit nommée Notre-Dame de Confort (réconfort) car la veul que soyent consolés pourez de tel lieu que cy laiseroy en ladite chapelle. Ordonne que soit mis ung chapelain séculier qui soyt de bonne honeste vie et dévote, sans point mener paillardise ne garder putain, ne de mener désolue vie, que dyra totez les semaines a ladite chapelle cinq messes... Item, je veul que les deux chapelains faisent une maison... faisant un grand poele et un grant chambre et cosine pour aberger tous poures alans et venans ». Il dote cette fondation en lui offrant la maison de son père à la rue du Marché ; sa grande maison sera aussi vendue au bénéfice de la chapelle.

En 1518, Anthoyna d'Estavayer fait un legs « à l'edifice et fondation d'une chapelle et oratoyre que son mary de nouvel à extruit et fait en la Combe derrier Schlossberg ». Les travaux sont donc en cours.

Le 4 janvier 1520, l'acte officiel de fondation de la chapelle de la Combe est dressé par le notaire Jehan Gruères. Deux chapelains sont désignés : messires Pierre Chuat, de Grandson, et Claude Bonvespre, d'Yverdon. Les collateurs seront le recteur de la chapelle du Saint-Esprit, Guillaume Vallier, du Landeron, Pierre Vallier, de Cressier, et le notaire Jehan Gruères. Sébastien de Montfaucon, évêque de Lausanne, donne son approbation à cette fondation le 26 février de la même année. L'évêque de Bâle Christophe d'Utenheim, ne le fait que trois ans plus tard, le 3 août 1523 [21].

Deux ans après, tout n'est pas terminé ainsi qu'en témoignent les recommandations faites par Jehan Lescureux à sa légataire universelle dans son testament : « que l'ediffice que j'ay commencé en l'honneur et révérence de Notre-Dame en la Combe soit extente ediffiez et maisonnez comme est convenuz... que son héritière aict à fornir ladiste maison de la Combe de meubles comme licts, linceux, couvertes, pots d'étain, de cuyvre, et tous aultres meubles, mesmement pour deux chappelains, ung clerc et ung serviteur dudict, et à regard des exécuteurs de cestuy mon testament, avec ce, administrer vuivres auxdicts chappelains, entre cy et Saint-Michiel,

comme pain, vin et aultres pidances necessaires auxdicts chappelains ».

Anthoyna d'Estavayer avait offert à la chapelle de la Combe divers objets liturgiques qu'elle avait hérités de son frère Claude d'Estavayer, moine de Hautecombe et curé de Cudrefin, mort en 1510 : « habillements de robes et chasubles, un bras d'argent et un calice d'argent » [22].

La Réforme établie à La Neuveville en décembre 1530 amena la suppression des chapelles de la famille Lescureux. Les chapelains de Notre-Dame de la Combe, Pierre Chuat, de Grandson, et Pierre Compondu, de Giez, restituent en 1531 les biens de la chapelle à Claude Symonin et Henry Grisel. Les héritiers des fondateurs harcèlent dès ce moment Isabelle Junod et son mari pour obtenir la restitution des nombreux biens de ces chapelles. Pour celle du Saint-Esprit, ce sont les descendants de Vauthier, frère de Perrenette de Colombier, qui sont les plus acharnés ; noble Guillaume Vauthier, de Cormondrèche, et Henry Grisel, maire de Neuchâtel, représentant leurs comparsionniers, obtiennent des parts importantes. Loys de Gléresse, seigneur de Mercie en Savoie, et Claude, son frère, coseigneur de la Molière, réclament et obtiennent les ornements d'églises donnés par leur tante Anthoyna à la chapelle de la Combe. Jean-Jacques de Watteville, seigneur de Colombier, intervient également au nom des enfants de Colombier, ses parents, pour tenter de récupérer une partie de la dotation de cette chapelle, aujourd'hui disparue comme celle du Saint-Esprit.

Les Symonin-dit-Lescureux

En 1522, Isabelle Junod était mariée avec son cousin, le notaire Claude Symonin, de Cormondrèche. Elle lui remet à cette date tout son héritage, estimant qu'il saura mieux qu'elle le défendre contre les parents de Jehan Lescureux qui cherchent avidement à en obtenir une part [23]. Claude Symonin est reçu bourgeois de La Neuveville où il exercera la charge de secrétaire de ville. Isabel Junod étant décédée, Claude se remarie en 1531 avec Marguerite Frisching, de Berne, veuve de Hans Poleyen. Il meurt la même année, ayant fait un testament oral en faveur de ses enfants. Le couple Symonin a eu deux fils, Jehan et Ymer, et deux filles, décédées dans la fleur de l'âge, Anthoina et Rose.

Jehan l'aîné relève le nom et les armes des Lescureux. Il est notaire, secrétaire de ville, maître-bourgeois, propriétaire de plusieurs moulins à La Neuveville. Il épouse Ysabeau Chambrier, de Neuchâtel (Fig. 4), fille de Pierre, maire de Neuchâtel, conseil-seiller d'Etat et lieutenant du gouverneur du comté. Elle est la mère de ses enfants. Après son décès, Jehan se remarie avec Annelet Chiffelle, veuve de Jehan Monnin. Nous reparlerons de lui plus loin. Ymer Symonin, son frère, a deux filles d'Annelet Daulte, sa première épouse, Ysabel, sans alliance connue, et Rosa, femme de Jacques Gibollet puis d'Israël Imer. Ymer Symonin, remarié en 1576 avec Christine Gibollet, meurt prématurément l'année suivante.

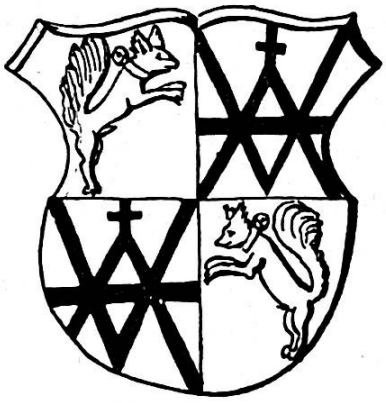

Fig. 4. *Ex-libris manuscrit de Jehan Lescureux, allié Ysabeau Chambrier, 1572.*

Anthoina Symonin est femme de noble Anthoine Baillods, de Neuchâtel ; malade, elle fait son testament le 13 décembre 1546, elle donne ses propriétés de Cormondrèche à son mari qui est frappé de lèpre pour « la maladière où il fera sa demeurance », et le reste de son avoir à ses frères Jehan et Imer Lescureux et à son neveu Pierre Chambrier [24].

Rosa Symonin s'allie à noble Benoit Chambrier, frère d'Ysabeau, receveur de Neuchâtel et conseiller d'Etat. Atteinte de la peste, elle meurt avant 1545, laissant ses biens pour une moitié à son fils Pierre Chambrier et pour l'autre à ses frères Jehan et Ymer Lescureux.

Fig. 5. *Sceau du notaire Jehan Lescureux, 1555.*

Le notaire Jehan Lescureux (Fig. 5) est père de trois enfants : une fille Rosa qui, ayant épousé en 1568 Ymer d'Orvin, bourgeois de La Neuveville, meurt jeune, laissant une fille mineure bientôt orpheline, et deux fils, Jehan et Benoît, qui ne lui donnent guère de satisfaction. Ainsi, en 1586, il obtient du Conseil de La Neuveville de pouvoir disposer de ses biens à son gré sauf la légitime due à ses enfants, « considérant que les enfants qu'il avoit pleu à Notre bon Dieu my prester ne cheminoyent pas comme il désiroyt suyvant les bonnes sérieuses et saintes remontrances qu'il leur avoit faict et faisoyt journellement, ains que plustot alloyent tant les ung que les aultres du tout au contraire, ne le pouvant veu sa vieillesse

conduire à sa fantaisie »[25]. Benoît, le fils cadet, sur le point de partir en voyage en France en 1588 « pour tirer en guerre », teste avant de quitter le pays ; il est tué la même année[26]. Jean, l'aîné, sert dans les troupes du roi en France en 1594 ; à son retour, il exerce la charge de receveur de Grénetel pour Leurs Excellences de Berne (1608).

Le notaire Jean Lescureux écrit ses dernières volontés le 10 septembre 1588. Il laisse ses biens à part égale à son fils Jean et à Elsy, fille de sa fille Rosa d'Orvin défunte. Il donne à Jean la maison de La Neuveville et le moulin dessus qui est de bon rapport. Les moulins qu'il possède sont de son ancien héritage. L'un d'eux, toutefois, a été acquis avec le legs de plus de 600 livres fait par madame du Rosey, sa belle-sœur (Catherine Chambrier, † 1581, femme de Claude de Senarclens, sieur du Rosey à Begnins) ; il ne pourra ni être vendu ni hypothéqué. Si un de ses enfants contrevenait à cette disposition, ce moulin irait aux deux fils de son neveu Pierre Chambrier. « L'expérience du léger et petit ménage que tient mon fils Jean me donne à craindre qu'après mon décès il se pourrait débaucher avec dissipation de son bien et réduire ses enfants à pauvreté, ce que Dieu par sa bonté ne veuille permettre. » Il prie Pierre Chambrier, son neveu, et Blaise Hory, pasteur à Gléresse, son cousin, de s'occuper de lui.

Comme l'avait prévu son père, les affaires de Jehan Lescureux le fils vont mal. En 1608, Jehannon Monnin, sa femme, ayant « oultragé de parolles monsieur Rivet (François Rivet, pasteur de La Neuveville), et par trop insolemment, est chastiée à la javiolle jusqu'au vouloir de Messieurs ; Claudy Lescureux, son fils, ayant quasi usé de même, est aussi chastié à la javiolle »[27]. Son moulin ayant brûlé, Jean fait accord en 1618 avec son autre fils, Jean le jeune, qui pourvoira à son entretien en échange de la jouissance de ce qu'il reste de ses biens[28]. Ce Jean, dernier du nom, meurt avant 1666, n'ayant eu de Jeanne Raclet, sa première femme, que deux filles qui soient arrivées à l'âge adulte : Marie, femme d'Antoine Bonaman, de Bellerive en Vully, et Esabeau, de Pierre Maillardet, de Prêles. C'est ainsi que disparut dans l'obscurité le nom des Lescureux à La Neuveville.

NOTES

Nous avons choisi la graphie Lescureux ; le nom varie suivant l'époque ou la fantaisie du scribe : Lesquereulx, Lesquireux, L'Esquireux, etc.

[1] AFC, FLN.

[2] ALN, B. 1, 2, fo XLVI.

[3] AFC, FLN.

[4] AFC, FLN.

[5] AFC, FLN. Traité de mariage passé par le notaire Léopard le samedi devant la Saint-Matthieu 1421.

[6] AFC, FLN.

[7] AEN. Minutaire du notaire Henry Uldry, fo CXXXIX vo.

[8] AFC, FLN. Copies des testaments de la feuille Lescureux par le notaire Ludwig Sterner, de Bienne.

[9] Berner Taschenbuch, 1905, p. 253. ALN, Liber anniversariorum curatorum Sancti Ursicini in Novavilla, p. 3.

[10] ALN, B. 7, 6.

[11] ALN, B. 7, 6.

[12] AFC, FLN. Testament du 16 octobre 1476 passé par messire Guillaume Grimaître.

[13] ALN. Liber anniversariorum curatorum Sancti Ursicini in Novavilla, p. 3.

[14] ALN, B. 2, fo XXVII vo, mention non datée : Johannes Eichhorn, Stadtschreiber zu der Nuwenstadt, Schaffner zu Erlach.

[15] ALN. Enveloppe 1, Brevet du jour Saint-Etienne, 1507. AFC, FLN, Concession du mercredi avant l'Ascension, 10 mai 1509.

[16] Rueyres-les-Prés, village du district de la Broye situé entre Estavayer et Grandcour. Bernard de Gléresse, de la race des seigneurs de Gléresse, était seigneur de Bavois.

[17] AFC, FLN. Actes du 7 septembre 1507 passé par le notaire Catellan, d'Estavayer.

[18] ALN, B. 7, 3.

[19] AFC, FLN. Testament du 7 mars 1518 instrumenté par le notaire Jehan Gruères, du Landeron. Rappelons que Pierre Faulcon (Falk), descendant d'une famille de La Neuveville, y possédait encore des biens. Trois prêtres étaient témoins alors de ce testament, messires Pierre Clerc, Guillaume Grimaître et Claude Chatrux, et le conseiller Jehan Imer, homme de confiance de Jehan Lescureux.

[20] AFC, FLN. Dans son premier testament de 1500, Jehan Lescureux avait offert des vêtements sacerdotaux à ses armes, non seulement aux églises mentionnées ici, mais aussi à l'abbaye de Bellelay, aux chapelains du Landeron, de Colombier, Corcelles, etc. Isabel Junod était en réalité nièce à la mode de Bretagne de Jehan Lescureux, à savoir fille de sa cousine germaine Jehanete de Colombier.

[21] AFC, FLN. Trois actes.

[22] ALN, B. 7. 4., 1531.

[23] AFC, FLN. Accord passé le 15 décembre 1522 entre Ysabel et son mari, d'une part, et les héritiers Colombier, Vaumarcus, Amiet, Cusenier et Grisel, d'autre part.

[24] ALN, L. 2.

[25] ALN, B. 50. 3., fo 15.

[26] ALN, B. 50. 1., fo III vo.

[27] ALN, C. 3. 5., fo 64 vo.

[28] ALN, B. 49. 2., fo 15.